

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA « SOPAT »

Siège Social : ZONE INDUSTRIELLE - BP 19 – 5080, TEBOULBA

La Société de Production Agricole de TEBOULBA « SOPAT » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 Octobre 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Ammar AMRI.

BILAN
(exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2019	31/12/2018
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisé			
Immobilisations incorporelles	3	1 222 616	1 078 844
Amortissements		(852 656)	(694 194)
Immobilisations corporelles	3	56 676 918	50 918 353
Amortissements		(33 528 203)	(30 584 758)
Immobilisations financières	4	3 196 689	3 158 240
Provisions			
Total des actifs immobilisés		26 715 365	23 876 485
Autres actifs non courants		53 519	-
Total des actifs non courants		26 768 884	23 876 485
ACTIFS COURANTS			
Stocks	5	7 909 746	8 383 322
Provisions sur stock produits finis		(244 600)	(92 684)
		7 665 146	8 290 638
Clients et comptes rattachés	6	24 865 745	22 807 457
Provisions		(9 427 828)	(8 014 042)
		15 437 917	14 793 416
Autres Actifs Courants	7	9 016 832	10 539 225
Provision	8	(3 213 309)	(3 304 415)
		5 803 522	7 234 810
Placements et autres actifs financiers		57 073	57 073
Provision		(57 073)	(57 073)
		-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	9	55 450	70 640
Total des actifs courants		28 962 035	30 389 503
TOTAL DES ACTIFS		55 730 919	54 265 988

BILAN
(exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		27 861 250	27 861 250
Réserves		14 069 109	14 069 109
Autres capitaux propres		139 186	49 414
Résultats reportés		(35 997 780)	(36 914 086)
Modifications comptables	10	(6 201 133)	(3 307 181)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(129 368)	1 758 506
Résultat de l'exercice		(7 316 513)	916 305
Total des capitaux propres avant affectation	11	(7 445 881)	2 674 811
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	12	11 654 418	8 776 446
Autres passifs non courants	13	2 879 194	
Total des passifs courants		14 533 612	8 776 446
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	27 473 813	21 780 316
Autres passifs courants	15	3 732 534	5 674 980
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	17 436 841	15 359 435
Total des passifs courants		48 643 188	42 814 731
Total des passifs		63 176 800	51 591 177
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		55 730 919	54 265 988

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus		110 055 920	86 592 783
Autres produits d'exploitation		450 505	596 193
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	17	110 506 425	87 188 976
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des encours	18	(668 761)	(470 041)
Achats matières premières consommés	19	(87 562 067)	(66 541 027)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(7 378 863)	(4 516 818)
Charges de personnels	21	(7 640 580)	(6 183 122)
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	(4 574 208)	(1 395 456)
Autres charges d'exploitation	23	(7 951 834)	(5 802 866)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(115 776 313)	(84 909 330)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(5 269 888)	2 279 646
Charges financières nettes	24	(3 216 352)	(2 117 084)
Produits des placements		-	15 136
Autres gains ordinaires	25	1 460 118	794 216
Autres pertes ordinaires	26	(194 075)	(17 216)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(7 220 197)	954 698
Impôts sur les bénéfices		(96 316)	(38 393)
RESULTATS DES ACT. ORD. APRES IMPOTS		(7 316 513)	916 305
Effets des modifications comptables		(2 893 951)	-
RESULTATS APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		(10 210 464)	916 305

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		(7 316 513)	916 305
Ajustements pour			
Amortissements et provisions	27	4 576 505	1 395 456
Effets des modifications comptables		(2 893 951)	
Quote-part subvention rapportée au compte de résultat		(33 992)	(21 616)
Plus ou moins-value			39 973
Variation des			
Stocks	28	473 576	(222 247)
Clients	29	(2 058 288)	(1 951 319)
Autres actifs	30	1 468 874	(298 667)
Fournisseurs d'exploitation	31	5 693 496	1 153 069
Autres passifs	32	984 955	94 777
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		894 662	1 105 731
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissements liés à l'acquisition d'immob. Corp. et incorp.	33	(5 902 337)	(7 312 996)
Décaissements liés à l'acquisition d'immob. financières		(38 450)	(17 615)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements		(5 940 787)	(7 330 611)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Subventions d'investissements reçues		123 764	
Encaissement d'emprunts	34	7 200 000	8 725 866
Remboursements des crédits leasing et bancaires	35	(3 164 160)	(4 912 104)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		4 159 604	3 813 762
VARIATION DE TRESORERIE		(886 521)	(2 411 118)
Trésorerie début de l'exercice		(7 370 239)	(4 959 120)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	36	(8 256 761)	(7 370 239)

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA

« SOPAT »

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

(Les données sont exprimées en dinars)

Note 1. Présentation de la société, son activité et son capital

La société SOPAT a été créée en 1987, sous la forme d'une S.A.R.L, avec pour objet principal, la production de la viande de poulet, de dinde et de la charcuterie ainsi que la transformation des produits de volaille.

En novembre 1989, la "SOPAT" a été transformée en société anonyme.

Son capital social a connu plusieurs augmentations pour atteindre le 18 novembre 2003, 7 386 290 dinars divisés en 738 629 actions de 10 dinars chacune, libérées dans leur intégralité. Sur proposition du conseil d'administration du 24/03/2007, l'assemblée générale extraordinaire de la SOPAT tenue le 06/09/2007 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché boursier à la BVMT. La même assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la SOPAT de 2 613 710 dinars en numéraires pour le porter à 10 000 000 dinars divisés en 2 000 000 actions de 5 dinars chacune libérées dans leur intégralité. Ce capital a été ramené en 2008 à 10 500 000 dinars par incorporation de réserves. En date du 9 février 2010, il a été décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 dinar et l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2010 a décidé de nouveau, d'augmenter le capital en numéraires de 1 312 500 dinars pour le porter à 11 812 500 dinars.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 juillet 2012 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 1 181 250 dinars, pour le porter de 11 812 500 dinars à 12 993 750 dinars, et ce, par l'émission de 1 184 250 actions gratuites nouvelles d'un dinar nominal chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 novembre 2015, a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, pour le porter de 12 993 750 dinars à 18 191 250 dinars. La souscription au capital et sa libération ont eu lieu durant les mois de février à avril 2016.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 juillet 2016, a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, pour le porter de 18 191 250 dinars à 21 941 250 dinars. La souscription au capital et sa libération ont eu lieu durant les mois de février à avril 2016.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 14 juillet 2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, pour le porter de 21 941 250 dinars à 27 861 250 dinars. La souscription au capital et sa libération ont eu lieu durant le mois de septembre 2017.

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

La SOPAT est assujettie partiellement à la TVA.

Note 2. Principes comptables adoptés

2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Celui-ci comprend le prix d'acquisition majoré de tous les frais accessoires. Les amortissements sont calculés chaque année suivant le mode linéaire et sur les durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Amortissements	
	Durée	Pourcentage
Logiciels	3 ans	33%
Fonds de Commerce	20 ans	5%
Droit au bail	20 ans	5%
<u>Constructions</u>		
1- Centres d'élevage	20 ans	5%
2- Nouvel abattoir	20 ans	5%
<u>Matériel</u>		
1-D'exploitation	10 ans	10%
2-D'élevage	3 ans	33%
3-Roulant	5 ans	20%
Équipement de bureau	10 ans	10%
Matériel informatique	7 ans et 3 ans	15% et 33%
Installations Générales, Agencements et Aménagements	10 ans	10%

Les immobilisations de faible valeur, inférieure à 200 dinars, sont amorties sur une année.

2.3. Immobilisations financières

Sont enregistrés sous cet intitulé, les titres immobilisés (titres de participations) considérés comme étant détenus par la société de façon durable, les prêts à long et moyen termes et les dépôts et cautionnements versés.

2.3. Valeurs d'exploitation

La société procède à la comptabilisation du stock des produits finis selon la méthode du coût de production. Le cheptel est valorisé au coût d'achat majoré d'une quote-part des coûts directs et indirects pouvant être raisonnablement rattachés au cycle d'élevage des poussins ou des dindonneaux. Les matières premières, les pièces de rechange et les autres approvisionnements sont évalués sur la base des derniers prix d'achat (FIFO).

2.4. Taxes sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation ;

- des produits en hors taxes,
- des charges liées directement à la charcuterie en hors taxes,
- des autres charges au prorata du taux de déduction conformément aux dispositions de l'article 9 §2 du code de la TVA.

Il en est de même pour les investissements.

Note 3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Immobilisations				Amortissements			VCN	
	Début de période	Acquisition	Cession	Fin de période	Début de période	Dotation	Reprise		Fin de période
Logiciels	424 326	35 673	-	459 998	(242 264)	(107 516)	-	(349 780)	110 218
Fonds de commerce	508 418	108 099	-	616 517	(319 467)	(47 981)	-	(367 448)	249 069
Droit au bail	45 248	-	-	45 248	(34 998)	(2 166)	-	(37 165)	8 083
Concession marque et brevet	100 853	-	-	100 853	(97 464)	(799)	-	(98 264)	2 589
Total	1 078 844	143 772	-	1 222 616	(694 194)	(158 463)	-	(852 656)	369 960

Désignation	Début de période	Acquisition	Cession	Fin de période	Début de période	Dotation	Reprise	Fin de période	VCN
Terrains	2 783 218	-	-	2 783 218	-	-	-	-	2 783 218
Constructions	15 878 313	14 945	-	15 893 258	(10 683 774)	(772 364)	-	(11 456 137)	4 437 120
Matériels et outillages	18 878 721	1 438 620	89 503	20 227 838	(12 074 275)	(1 222 841)	4 103	(13 293 012)	6 934 825
Matériels Roulants	4 646 933	180 814	-	4 827 747	(3 140 794)	(536 851)	-	(3 677 646)	1 150 101
Equipement de bureau	356 354	98 746	-	455 100	(229 471)	(36 246)	-	(265 717)	189 383
Matériel Informatique	707 917	98 133	-	806 050	(483 862)	(96 779)	-	(580 641)	225 410
Installation Gle. Agencement Amén Divers	5 722 041	1 091 017	-	6 813 058	(3 972 583)	(282 467)	-	(4 255 050)	2 558 009
Immob.corporelles en cours	1 944 856	2 925 794	-	4 870 650	-	-	-	-	4 870 650
Total	50 918 353	5 848 069	89 503	56 676 918	(30 584 758)	(2 947 548)	4 103	(33 528 203)	23 148 716

Note 4. Immobilisations Financières

	2019	2018
Prêt NUTRITOP	2 700 000	2 700 000
Créances financières (Mohamed Lahmar)	409 300	409 300
Dépôts et cautionnements	87 380	48 930
Participation Nutritop	10	10
Total	3 196 689	3 158 240

Note 5. Stocks

	2019	2018
Matières premières	1 670 039	1 474 854
Emballages et matières consommables	1 181 005	726 973
Cheptel	3 390 489	2 718 160
Produits finis (volailles et dérivés)	1 668 213	3 463 336
Total	7 909 746	8 383 322
Provisions sur stock	(244 600)	(92 684)
	7 665 146	8 290 638

Note 6. Clients et comptes rattachés

	2019	2018
Chèques en caisses	1 760 878	1 449 048
Clients Douteux	5 988 869	7 269 907
Clients ordinaires	11 794 133	7 988 839
Clients, effets à recevoir	983 637	656 524
Clients, factures à établir	2 231	435 307
Effets et chèques impayés	4 335 997	5 007 832
Total	24 865 745	22 807 457
Provision sur client	(9 427 828)	(8 014 042)
Total Clients et comptes rattachés	15 437 917	14 793 416

Note 7. Autres Actifs Courants

	2019	2018
Charges constatées d'avance	105 320	85 467
Compte d'attente	274 094	930 473
Débiteurs Divers	551 554	2 379 409
Débiteurs parties liées (CVR, Nutritop)	1 672 294	1 754 360
État impôt sur les bénéfices (excédent)	2 234 886	1 690 226
Etat subvention à recevoir	-	27 300
Fournisseurs débiteurs	2 574 536	2 958 221
Personnel avances et acomptes	186 864	138 086

Produits à recevoir	33 240	86 607
Société RAVY	498 290	498 290
Créance MEDIGRAINS	874 111	-
TVA déductible	11 643	(9 214)
Total	9 016 832	10 539 225

**Note 8. Provisions pour Dépréciation des
Autres Actifs Courants**

	2019	2018
Provision des autres actifs courants	(3 213 309)	(3 304 415)
Total	(3 213 309)	(3 304 415)
Total Autres Actifs Courants	5 803 522	7 234 810

Note 9. Liquidités et Equivalents de Liquidités

	2019	2018
Banques débits	10 335	19 252
Caisses	44 954	51 388
Total	55 029	70 640

Note 10. Modifications comptables

Les modifications comptables ont été constatées au cours de l'exercice 2013. Elles résultent particulièrement de l'impact de diverses fraudes commises au cours des exercices 2012 et antérieurs, à hauteur de 2 730 802 dinars et d'autres corrections de divers comptes, à hauteur de 576 379 dinars. En 2019, l'impact du contrôle fiscal des années 2012 à 2015 a été porté en modification comptable pour une valeur de 2 893 951 dinars.

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Autres capitaux propres	Subvention d'investis,	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 31/12/2018	27 861 250	742 639	13 050 380	276 090	49 414	(36 914 085)	(3 307 181)	916 305	2 674 811
Résultat exercice 2018						916 305		(916 305)	-
Subv, d'investis, inscrite en rst					(33 992)				(33 992)
Subvention d'investissement					123 764				123 764
Effets des modifications comptables							(2 893 951)		(2 893 951)
Résultat exercice 2019								(7 316 513)	(7 316 513)
Capitaux propres au 31/12/2019	27 861 250	742 639	13 050 380	276 090	139 186	(35 997 780)	(6 201 133)	(7 316 513)	(7 445 881)

Notes 12. Emprunts

	2019	2018
Amen Bank (2018)	(10 798 630)	(7 043 463)
ATB (2015)		(157 895)
BIAT (2011)	(710 225)	(1 234 024)
Emprunt Leasing	(145 563)	(341 064)
Total	(11 654 418)	(8 776 446)

Notes 13. Autres passifs non courants

	2019	2018
Dette fiscale à plus d'un an	2 879 194	
Total	2 879 194	

Notes 14. Fournisseurs et comptes rattachés

	2019	2018
Fournisseurs d'exploitations	(9 662 481)	(9 182 268)
Fournisseurs d'exploitations EAP	(16 667 560)	(11 522 631)
Fournisseurs d'Immobilisations	(50 560)	(50 560)
Fournisseurs, factures non parvenues	(1 093 212)	(1 024 858)
Total	(27 473 813)	(21 780 316)

Notes 15. Autres passifs courants

	2019	2018
Actionnaires opérations sur capital	(2 100)	(2 100)
Administrateurs jetons de présence	(75 000)	(75 000)
Avances clients	(59 215)	(59 215)
CNSS	(486 600)	(586 291)
État impôts et taxes	(1 576 539)	(363 994)
Personnels rémunérations dues	(358 059)	(301 655)
Provisions congés à payer	(332 376)	(332 376)
Provisions pour risques et charges	0	(1 911 105)
Ristournes et avoir à établir	(382 797)	(1 449 166)
Produit constaté d'avance	6 749	0
Créditeurs parties liées	(370 452)	(337 098)
Créditeurs divers	(3 832)	(164 668)
Clients intérêts courus	(92 312)	(92 312)
Total	(3 732 534)	(5 674 980)

Notes 16. Concours bancaires et autres passifs financiers

	2019	2018
Crédits de gestion	(4 812 308)	(4 899 063)
Crédit à moins d'un an	(3 947 794)	(2 838 408)
Leasing échéance à moins d'un an	(196 172)	(226 225)
Intérêts Courus	(168 517)	(120 150)
Banques	(8 312 050)	(7 275 589)
Total	(17 436 841)	(15 359 435)

Notes 17. Revenus

	2019	2018
Ventes dindonneaux d'un jour	77 681	337 522
Ventes poussins d'un jour	4 122 086	4 323 206
Ventes aliments de Cheptel	10 892 108	8 923 622
Ventes dérivées de dindes	39 823 679	30 851 864
Ventes dérivées de poulet	33 603 635	23 718 105
Ventes de viandes transformés	18 308 212	10 747 740
Ventes dindes vifs	2 941 033	5 258 452
Ventes poulets vifs	1 919 357	3 347 519
Autres Ventes	468 166	596 193
Avoirs et ristournes accordées sur ventes	(1 649 532)	(915 246)
Total	110 506 425	87 188 976

Notes 18. Variation des stocks des produits finis et des encours

	2019	2018
Produits finis	(1 795 123)	(507 496)
Stock Cheptel	1 126 362	37 455
Total	(668 761)	(470 041)

Note 19. Achats matières premières consommés

	2019	2018
Achats poussins d'un jour	(4 663 455)	(4 521 954)
Achats dindonneaux	(1 807 904)	(1 634 178)
Achats dindes vivants	(19 478 784)	(17 257 673)
Achats Poulets vivants	(31 604 794)	(21 499 230)
Achats aliments	(28 345 975)	(20 436 922)
Achats matières pour produits transformés	(2 759 584)	(1 382 841)
Prestations de services (éleveurs)	(186 237)	(239 649)
Frais de transport sur achat	(847 768)	(623 448)
Variation des stocks	89 200	104 324
RRR accordées sur achats MP	2 043 232	950 545
Total	(87 562 067)	(66 541 027)

Note 20. Achats autres approvisionnements consommés

	2019	2018
Matières consommables	(1 974 970)	(1 430 811)
Achats Emballages	(2 643 736)	(1 636 518)
Consommation d'électricité	(1 566 671)	(1 030 994)
Consommation d'eau	(220 179)	(204 317)
Produits Désinfectants	(134 858)	(126 660)
Charge de Gaz	(516 631)	(402 152)
Fournitures de bureau	(104 159)	(75 219)
Achats Tenues de Travail	(323 644)	(198 111)
Variation des stocks AP	105 985	587 964
Total	(7 378 863)	(4 516 818)

Notes 21. Charges de personnel

	2019	2018
Salaires et compléments de salaires	(6 598 296)	(5 351 271)
Charges sociales légales	(1 042 284)	(831 851)
Total	(7 640 580)	(6 183 122)

Note 22. Dotations aux amortissements et aux résorptions

	2019	2018
Dotation aux amorts des immob. corp et incorp.	(3 106 011)	(2 664 366)
Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs courants	(1 567 281)	(92 684)
Reprise sur provision pour dépréciation	99 084	1 361 594
Total	(4 574 208)	(1 395 456)

Notes 23. Autres charges d'exploitation

	2019	2018
Loyers	(1 431 431)	(923 581)
Entretien	(552 166)	(335 058)
Assurance	(171 165)	(157 978)
Services extérieurs	(712 302)	(787 247)
Honoraires	(274 050)	(156 402)
Publications et relations publiques	(1 642 550)	(978 915)
Frais de transport sur vente	(2 031 295)	(1 221 787)
Carburant	(440 147)	(412 969)
Mission réception et déplacement	(40 563)	(40 189)
Frais postaux et de télécommunication	(69 101)	(67 466)
Services bancaires	(303 999)	(391 075)
Rémunération des administrateurs	(1 000)	
État impôts, taxes et versements assimilées	(282 066)	(330 199)
Total	(7 951 834)	(5 802 866)

Notes 24. Charges Financières Nettes

	2019	2018
Charges financières sur leasing	(40 900)	(62 179)
Charges financières sur comptes débiteurs	(1 024 096)	(642 241)
Charges financières sur emprunts LMT	(1 269 722)	(797 505)
Charges financières sur financement de stock	(422 859)	(375 000)
Frais d'escomptes	(370 456)	(190 310)
Intérêts sur Billets de Trésorerie	(21 293)	(5 000)
Intérêts de retard	(60 044)	(25 950)
Pertes de change	(17 166)	(13 039)
Gain de change	10 184	(5 860)
Total	(3 216 352)	(2 117 084)

Notes 25. Autres gains ordinaires

	2019	2018
Profit exceptionnel	1 426 126	771 943
Quote part subvention inscrite au compte résultat	33 992	21 616
Achat lié à une modification comptable		658
Total	1 460 118	794 216

Note 26. Autres pertes ordinaires

	2019	2018
Pertes exceptionnelles	(194 075)	(17 216)
Total	(194 075)	(17 216)

Note 27. Ajustements pour amortissements & provisions

	2019	2018
Dotation aux amorts des immob.Corp. et incorp.	3 106 011	2 664 366
Dotation aux provisions pour dépr.comptes d'actifs courants	1 567 281	92 684
Reprise sur provision pour dépréciation	(92 684)	(1 361 594)
Reprise sur amortissement	(4 103)	-
Total	4 576 505	1 395 456

Note 28. Variations des stocks

	Variation	2019	2018
Matières premières (Aliments, matières pour produits transformés...)	(195 185)	1 670 039	1 474 854
Emballages et matières consommables	(454 033)	1 181 005	726 973
Produits finis (volailles et dérivés)	1 795 123	1 668 213	3 463 336
Cheptel	(672 329)	3 390 489	2 718 160

Total	473 576	7 909 746	8 383 322
<u>Note 29. Variations des clients</u>			
	Variation	2019	2018
Chèques en caisses	(311 830)	1 760 878	1 449 048
Clients Douteux	1 281 038	5 988 869	7 269 907
Clients ordinaires	(3 805 295)	11 794 133	7 988 839
Clients, effets à recevoir	(327 112)	983 637	656 524
Clients, factures à établir	433 076	2 231	435 307
Effets et chèques impayés	671 835	4 335 997	5 007 832
Total	(2 058 288)	24 865 745	22 807 457

Note 30. Variation des autres actifs courants et non courants

	Variation	2019	2018
Charges constatées d'avance	(19 853)	105 320	85 467
Compte d'attente	656 379	274 094	930 473
Débiteurs Divers	1 827 854	551 554	2 379 409
Débiteurs parties liées (CVR, Nutritop)	82 066	1 672 294	1 754 360
État impôt sur les bénéfiques (excédent)	(544 659)	2 234 886	1 690 226
Etat subvention à recevoir	27 300	-	27 300
Fournisseurs débiteurs	383 686	2 574 536	2 958 221
Personnel avances et acomptes	(48 778)	186 864	138 086
Produits à recevoir	53 367	33 240	86 607
Société RAVY	-	498 290	498 290
Créances MEDIGRAINS	(874 111)	874 111	-
TVA déductible	(20 857)	11 643	(9 214)
Total autres actifs courants	1 522 394	9 016 832	10 539 225
Charge à répartir	(53 519)	53 519	-
Total	1 468 874		

Note 31. Variations des comptes fournisseurs

	Variation	2019	2018
Fournisseurs d'exploitations	480 213	(9 662 481)	(9 182 268)
Fournisseurs d'exploitations EAP	5 144 929	(16 667 560)	(11 522 631)
Fournisseurs d'Immobilisations	-	(50 560)	(50 560)
Fournisseurs, factures non parvenues	68 354	(1 093 212)	(1 024 858)
Total	5 693 496	(27 473 813)	(21 780 316)

Note 32. Variations des autres passifs courant et financiers

	Variation	2019	2018
Actionnaires opérations sur capital	-	(2 100)	(2 100)
Administrateurs jetons de présence	-	(75 000)	(75 000)
Avances clients	-	(59 215)	(59 215)
CNSS	99 690	(486 600)	(586 291)
État impôts et taxes	(1 212 545)	(1 576 539)	(363 994)

Personnels rémunérations dues	(56 405)	(358 059)	(301 655)
Provisions congés à payer	-	(332 376)	(332 376)
Provisions pour risques et charges	1 911 105	-	(1 911 105)
Ristournes et avoir à établir	1 066 368	(382 797)	(1 449 166)
Produit constaté d'avance	6 749	6 749	-
Créditeurs parties liées (CVR, Nutritop, Avitop, Gallus)	(33 353)	(370 452)	(337 098)
Créditeurs divers	160 836	(3 832)	(164 668)
Clients intérêts courus	-	(92 312)	(92 312)
Total Autres passifs courants	1 942 446	(3 732 534)	(5 674 980)
Intérêts Courus	48 207	(168 357)	(120 150)
Autres passifs non courants	(2 879 194)	2 879 194	-
Total	(984 955)		

Note 33. Les décaissements provenant des acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles

	Variation	2019	2018
Logiciels	(35 673)	459 998	424 326
Fonds de commerce	(108 099)	616 517	508 418
Droit au bail	0	45 248	45 248
Concession marque et brevet	0	100 853	100 853
Terrains	0	2 783 218	2 783 218
Constructions	(14 945)	15 893 258	15 878 313
Matériels et outillages	(1 349 117)	20 227 838	18 878 721
Matériels Roulants	(180 814)	4 827 747	4 646 933
Equipement de bureau	(98 746)	455 100	356 354
Matériel Informatique	(98 133)	806 050	707 917
Installation Gle. Agencement Amén. Divers	(1 091 017)	6 813 058	5 722 041
Immobilisations corporelles en cours	(2 925 794)	4 870 650	1 944 856
Total décaissement	(5 902 337)	57 899 534	51 997 197

Note 34. Encaissements des emprunts

	2019	2018
Encaissement crédit AMEN BANK	6 200 000	8 200 000
Encaissement crédit ATB	-	525 866
Encaissement billet de trésorerie	1 000 000	-
Total	7 200 000	8 725 866

Note 35. Remboursements des emprunts

	2019	2018
Remboursement crédit Attijari Bank	226 136	431 533
Remboursement crédit Amen Bank	1 221 473	200 858
Remboursement crédit BIAT	488 791	555 904
Remboursement crédit ATB	915 452	315 789
Remboursement Leasing	225 554	193 296
Remboursement des crédits de gestion	86 755	3 214 724

Total	3 164 160	4 912 104
Note 36. Trésorerie		
	2019	2018
Liquidités et équivalents de liquidités	55 450	25 393
Concours bancaires	(8 312 211)	(7 395 632)
Total	(8 256 761)	(7 370 239)

Note 37. Engagements hors bilan

Libellé	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés		34 445 795	32 696 913
Hypothèques & Nantissements sur fonds de commerce	(1)	29 510 300	29 510 300
Effets escomptés et non échus :	(2)	4 308 193	2 559 311
Garantie de rachat d'actions :	(3)	627 302	627 302
Engagements reçus		16 185 160	16 185 160
Engagements reçus des frères Lahmar	(4)	7 401 884	7 401 884
Engagements reçus de Lahmar Holding	(5)	2 141 584	2 141 584
Garanties réelles reçues de débiteurs divers	(6)	6 172 704	6 172 704

(1) : L'évaluation des engagements hors bilan au titre des crédits long terme et court terme octroyés par les banques se basent sur les inscriptions au niveau des contrats de prêts en vigueur.

(2) : Les escomptes d'effets sont alimentés par des lignes de crédit à court terme octroyées par les banques et qui sont par ailleurs couvertes par des garanties réelles.

(3) : La société a garanti des souscripteurs au capital de la société AVITOP, en 2000 et 2001, pour le rachat des actions par eux souscrites. Lors de l'introduction de la SOPAT en bourse, les principaux actionnaires de la société, à cette date, s'étaient engagés à assumer ladite garantie de rachat. Mais à ce jour, et en l'absence d'un accord avec un des souscripteurs concernés, la SOPAT reste redevable de cette garantie, dont le montant réclamé par l'intéressé, s'élevait au 31 mars 2012, à 627 302 DT. Selon le protocole d'accord signé par les frères Lahmar avec le Groupe Rose Blanche, le montant dont la SOPAT sera redevable en application de cette caution sera pris en charge par le Groupe Rose Blanche.

(4) : Les principaux actionnaires de la SOPAT à la veille de son introduction en bourse, en 2007, Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge tous les engagements hors bilan de la société à cette date qui se sont élevés à 7 401 884 DT.

Compte tenu du protocole d'accord signé entre les Sociétés MEDIGRAIN, MCSR, UNAGRO, GSS, ACN et TRANSFOOD d'un côté, et les Frères LAHMAR d'un autre côté, les procédures d'octroi des mains levées sont engagées.

(5) : Il s'agit au départ d'un nantissement de la participation de la SOPAT dans le capital des sociétés Nutritop, Avitop et Logitop. Après la cession des dites participations à la société Lahmar Holding, un droit de suite est conféré par la force de la loi aux banques.

(6) : Il s'agit de garanties réelles, hypothèques et cautions solidaires reçues des clients et éleveurs de cheptel, en garantie de leurs dettes envers la société.

Note 39. Informations sur les parties liées

GALLUS

La SOPAT a acquis au cours de l'exercice 2019 du poulet et dinde vifs auprès de la société mère GALLUS pour une valeur de 14 964 105 dinars. Le solde au 31/12/2019 est de 7 151 849 dinars.

La SOPAT a vendu à la société GALLUS au cours de l'exercice 2019 du poulet pour une valeur totale de 8 725 dinars.

ACN

La SOPAT a acquis auprès de la société ACN, partie liée, de la matière première pour une valeur de 6 856 974 dinars. Le solde au 31/12/2019 est de 3 065 226 dinars.

STPA

La SOPAT a acquis auprès de la société STPA, partie liée, au cours de l'exercice 2019 des aliments pour bétail pour une valeur de 18 843 219 dinars. Le solde au 31/12/2019 est de 7 247 141 dinars.

SAVINORD

La SOPAT a acquis auprès de la société SAVINORD, partie liée, au cours de l'exercice 2019 des poussins pour élevage pour une valeur de 2 057 633 dinars. Le solde au 31/12/2019 est de 870 548 dinars.

MCSR

La SOPAT a acquis auprès de la société MCSR, partie liée, de la matière première pour une valeur de 46 836 dinars. Le solde au 31/12/2019 est de 3 563 dinars.

Centrale de viandes rouges (CVR)

La SOPAT a avancé à la société CVR, depuis 2012, un montant de 462 729 dinars.

Note 40. Evénements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Objet :

Rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019

Destinataires du rapport :

Messieurs les Actionnaires de la Société De Production Avicole de Teboulba, SOPAT,

Société Anonyme Faisant Appel Public à l'Épargne, au Capital de 27.861.250 DT.

Messieurs les actionnaires,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

1. Dans le cadre de la mission de commissariat aux comptes de la société SOPAT - SA, qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'exercice comptable arrêté le 31 décembre 2019 et couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.
2. Les états financiers examinés sont composés du bilan totalisant 55.730.919 DT, de l'état de résultat se soldant par un résultat déficitaire de 7.316.513 DT avant modifications comptables, de l'état des flux de trésorerie et des différentes notes qui leur sont annexées.
3. À notre avis, sous réserve des observations décrites dans le paragraphe 4, ci-dessous de notre rapport «Fondement de l'opinion d'audit modifiée», les états financiers de la société SOPAT-SA, ci-joints, sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle, pour leurs aspects significatifs de sa situation financière au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, au décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des différentes Normes Comptables Tunisiennes, ou Internationales, applicables aux activités de la société.

Fondement de l'Opinion d'Audit avec réserves

4. L'audit des états financiers de l'exercice 2019 a conduit à la formulation des observations suivantes relatives aux différentes composantes et susceptibles d'impacter notre avis :

4.1. Les immobilisations corporelles et incorporelles qui totalisant au 31 décembre 2019, 57.900 mDT en valeurs brutes et 23.519 mDT en valeurs nettes, n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique annuel confirmant les différents comptes d'immobilisations positionnés dans les états financiers de l'exercice 2019. Les éventuels impacts sur les comptes d'immobilisations et d'amortissements n'ont pu être déterminés.

4.2. Les comptes d'immobilisations financières comportent à la date du 31 décembre 2019 des soldes totalisant 3.197 mDT dont la réalisation ou le recouvrement ne sont pas certains, à leurs valeurs inscrites dans les états financiers. La société n'a pas procédé aux réajustements des valeurs et la constatation des provisions pour dépréciations nécessaires, notamment pour les éléments suivants :

4.2.1. Un prêt transformable en participation au nom de la Société NUTRITOP, sous administration judiciaire, d'une valeur de 2.700 mDT.

4.2.2. Une créance sur un ex-actionnaire de la société, Monsieur Mohamed LAHMAR de 409 mDT, résultant de la constatation d'intérêts sur une créance de 2.500 mDT, déjà réglée par retenue sur les montants revenant aux cédants dans le cadre des transactions d'acquisition des actions dans le capital de GALLUS - SA, société mère de la SOPAT - SA, laquelle cession a été définitivement clôturée en 2017.

4.3. Des composantes des états financiers positionnées dans le bilan arrêté au 31 décembre 2019, comptes d'actifs et de passifs, comportent des positions figées ou non justifiées relatives à des transactions anciennes non apurées. Le total est estimé à 4.646 mDT au titre des soldes débiteurs et 1.951 mDT au titre des soldes créditeurs.

Leur apurement pourrait impacter différentes composantes du bilan de la SOPAT et sa situation nette. L'impact définitif ne pourra être calculé qu'une fois les travaux de justification achevés et les décisions conséquentes prises par les instances dirigeantes de la société.

4.4. La SOPAT a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2012 à 2015. Les notifications faites par l'administration fiscale comportaient un montant de 23.390 mDT, composé de 14.684 mDT en principal et de 8.706 mDT en intérêts et pénalités.

Au mois de mars 2019, la société s'est inscrite dans l'amnistie fiscale décrétée dans la loi des finances de 2019. Les accords partiels conclus avec l'administration fiscale ont abouti à un arrangement de l'ordre de 4.799 mDT au titre d'une partie de la notification initiale totalisant 9.397 mDT dont 1.611 mDT de pénalités au titre des retenues à la source.

La dette fiscale de 4.799 mDT, reconnue par la société, a été portée dans les comptes en 2019 par la constatation de 2.894 mDT en modifications comptables en diminution des capitaux propres et par l'apurement des provisions antérieures constituées pour faire face aux risques fiscaux pour 1.905 mDT.

Le reliquat du montant de la notification, en principal, composé essentiellement du redressement de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2013 et des acomptes provisionnels qui en résultaient en 2014, pour des montants respectifs de 1.808 mDT et 3.479 mDT, soit un total de 5.287 mDT, n'a pas fait l'objet d'un arrangement définitif à la date de rédaction de ce rapport.

La société n'a pas procédé à la constatation dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, des provisions pour risques conséquents, au titre du principal et des pénalités.

- 4.5. Des procès en cours sont engagés à l'encontre de la société ou par elle, notamment en matière pénale, civile et de prudhomme. Les conséquences financières éventuelles pouvant impacter ses différentes positions comptables ne sont pas estimées et portées dans les états financiers de l'exercice 2019. Les informations disponibles à leur sujet ne nous permettent pas d'estimer le montant de cet impact.

Questions Clés de l'audit des états financiers

5. Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la SOPAT au titre de l'exercice 2019.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins d'asseoir notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur chacune de ces questions.

Nous avons considéré que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1. Quantification et évaluation des stocks d'exploitation de la société :

a. Description du point clé de l'audit

De par son activité, la SOPAT gère plusieurs catégories de stocks qui impactent significativement ses performances. Il s'agit particulièrement des stocks de cheptels et des viandes et accessoires produits, frais ou congelés.

Les stocks d'élevage ne peuvent faire l'objet d'un recensement physique à l'unité à la date d'arrêt des états financiers. Les flux d'entrée des viandes produites ne sont pas suivis de manière rigoureuse dans les applications de gestion des stocks.

La valorisation de ces stocks est faite sur la base d'outils bureautiques ne présentant pas les sécurités nécessaires et suffisantes.

Cela expose cette catégorie d'actifs à un risque inhérent à l'activité de la SOPAT et constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants positionnés dans les états financiers et de leurs impacts sur les résultats de la société.

b. Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la SOPAT pour la gestion des différents flux d'entrée et de sortie de chaque catégorie des stocks.

Pour les stocks de cheptels de l'ordre de 3.390 mDT au 31 décembre 2019, soit 43% de la valeur brute des stocks, nous avons mis en place les diligences nécessaires pour avoir l'assurance que les prélèvements effectués en 2020 sur les quantités positionnées en stocks au 31 décembre 2019, ne présentent pas de différences significatives.

Pour les stocks de produits finis de l'ordre de 1.668 mDT au 31 décembre 2019, soit 21% de la valeur brute des stocks, nous avons assisté aux opérations de recensements physiques réalisées au 31 décembre 2019, aussi bien pour les produits frais que les articles congelés, et vérifié que les quantités recensées ont été valorisées et présentées dans les états financiers à la même date.

Nous avons vérifié pour les produits finis que les coûts unitaires de valorisation des différents articles sont cohérents par rapport aux prix du marché pratiqués en 2019 et courant les premiers mois de 2020, les écarts négatifs de prix sont estimés.

Nous nous sommes assurés que les pertes de valeurs sont suffisamment provisionnées dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

2. Evaluation des créances clients et des provisions pour dépréciation :

a. Description du point clé de l'audit

La SOPAT opère avec une clientèle variée, allant des grandes surfaces aux restaurateurs et opérateurs similaires.

Cette catégorie d'actif a fait l'objet de multiples opérations d'ajustement en 2013, l'impactant significativement.

Le montant des créances présentées dans les états financiers est de l'ordre de 15.438 mDT en valeurs nettes, soit 28% de la valeur totale des actifs.

Parmi les créances figurent des soldes anciens qui ne sont pas suivis de manières rigoureuses dans les applications de gestion commerciale et ne sont pas apurées conséquemment.

D'autres créances relativement récentes font l'objet de procès en recouvrement dont les procédures sont longues et l'aboutissement effectif du recouvrement n'est pas toujours certain.

b. Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté à :

- ✓ Apprécier les procédures de gestion commerciale et de recouvrement mises en place par la SOPAT et estimer l'importance des garanties reçues pour couvrir les risques de recouvrement ;

- ✓ Vérifier les recouvrements sur les créances positionnées dans les états financiers au 31 décembre 2019 ;
- ✓ Analyser les mouvements de l'exercice 2019, déterminer les créances figées ou en retard de recouvrement et vérifier les raisons ;
- ✓ Apprécier les procédures contentieuses et de déclenchement des actions conséquentes, d'estimation des risques liées aux créances et de comptabilisation des provisions pour dépréciations nécessaires ;
- ✓ Apprécier la suffisance des provisions des créances compte tenu des garanties reçues des clients, l'avancement des procédures contentieuses et les recouvrements effectués auprès des principaux clients. La société a effectué en 2019 un travail d'analyse des créances et de réajustement des provisions, compte tenu des chances de recouvrement et des possibilités de mise en recouvrement des garanties reçues.

3. Appréciation des risques et des résultats des contrôles fiscaux

a. Description du point clé de l'audit

La SOPAT a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi au titre des exercices 2012 à 2015. Lequel contrôle a révélé l'existence des défaillances au niveau de l'application de certaines dispositions liées notamment à la TVA et de l'IS.

En effet, la SOPAT est exonérée de la TVA au titre de ses activités d'élevage et de la première transformation des produits avicoles. Il en résulte que toutes transformations secondaires ne le sont pas. La définition de la transformation secondaire des produits avicoles n'a pas fait l'objet d'une position définitive de l'administration fiscale et appliquée de manière cohérente par la SOPAT.

b. Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont comporté le suivi des procédures engagées par la société pour étayer ses positions quant à son statut fiscal eu égard aux dispositions qui lui sont applicables.

Nous avons également examiné les différentes procédures engagées et les accords signés pour bénéficier de l'amnistie fiscale en 2019.

Nous avons examiné les différentes affaires gérées par les instances de la SOPAT, en interne ou en la confiant à des prestataires, à l'effet de mesurer leurs impacts sur les positions comptables et financières de la société.

Rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019

6. Les éléments du rapport du conseil d'administration qui vous est présenté, notamment pour les informations à caractère comptables qui y figurent, sont conformes aux états financiers de l'exercice 2019.

La responsabilité du rapport de gestion incombe à votre conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les

comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration, par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport et, de ce fait, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour la préparation des états financiers

- 7.** L'organe de direction de la société SOPAT - SA est responsable de la préparation des états financiers conformément au système comptable des entreprises en Tunisie, tels que décrit par les textes indiqués dans le paragraphe 3 ci-dessus, et aux différents textes régissant ses activités en Tunisie.

L'organe de direction de la société est également responsable de la conception, la mise en place et l'application des procédures de contrôle interne qu'il considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes.

C'est aux responsables de la société qu'il incombe d'évaluer la capacité de leur entité à poursuivre son exploitation et de communiquer le cas échéant sur toute question relative à la continuité de son exploitation et d'appliquer les principes et méthodes comptables appropriés conséquents.

Responsabilité de l'auditeur

- 8.** Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites ci-dessous.

Nous sommes indépendants de la société SOPAT - SA, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent aux missions de commissariat aux comptes en Tunisie et nous nous sommes acquittés des responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- 9.** Nos objectifs pour la mission d'audit, réalisée dans le cadre du commissariat aux comptes de la société SOPAT - SA, sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes et de délivrer un rapport sur notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales permettrait toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter d'erreurs ou de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent impacter les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Nous procéderons, en outre, à :

- 9.1.** L'identification et l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, la conception et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques

et la réunion des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- 9.2. L'acquisition d'une compréhension des éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir les procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais sans avoir pour but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- 9.3. L'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- 9.4. L'appréciation du caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de la continuité d'exploitation, et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Efficacité du système de contrôle interne

10. Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et financière et à la préparation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons constaté, à travers l'image dégagée par l'étude du système d'information utilisée par la société pour le traitement des données financières et comptables de l'exercice 2019, l'existence de mécanismes de traitements manuels de la plupart des flux aboutissant à la constatation et la valorisation des stocks de la société. Les organes en charge du suivi de telles transactions font usage d'applications bureautiques, non sécurisées, pour la saisie et le traitement des données sur la base des informations collectées auprès des responsables des centres de production.

Des efforts d'automatisation de l'enregistrement des flux et de la détermination des prix et coûts des stocks aux différents stades d'activités, sont entamés afin d'aboutir à un suivi informatisé et sécurisé aux différents stades de la chaîne des transactions de la société. Leur exploitation future aboutirait à des, quantités, des coûts et des prix plus précis pour la valorisation des transactions et des différentes catégories des stocks.

Respects des textes réglementaires

11. Article 3 de la loi N° 94-117 du 14 novembre 1994, Portant Réorganisation du Marché Financier, telle que modifiée par la loi n° 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du Marché Financier, de la loi N°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières et la loi n°2009-64 du 12 août 2009 portant promulgation du code de prestations des services financiers aux non-résidents, précise que «, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis prévue par l'article 63 de la présente loi, dans un

délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- ✓ l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration ou par le directoire,
- ✓ les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 ou 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code. Le rapport annuel sur la gestion de la société doit comporter les informations arrêtées par règlement du Conseil du Marché Financier et particulièrement, un exposé sur les résultats des activités, leur évolution prévisible et éventuellement les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers, ainsi que des éléments sur le contrôle interne,
- ✓ les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon le cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.

Le délai de 4 mois précisé ci-dessus n'a pas été respecté par la SOPAT SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

12. Les états financiers de l'exercice 2019 dégagent une situation des capitaux propres après le résultat de l'exercice négative de 7.445.881 DT. Selon les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales « Si les comptes ont révélé que les fonds propres de la société sont devenus en deçà de la moitié de son capital en raison des pertes, le conseil d'administration ou le directoire doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la société. L'assemblée générale extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital pour un montant égal au moins à celui des pertes ou procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui de ces pertes. Si l'assemblée générale extraordinaire ne s'est pas réunie dans le délai précité, toute personne intéressée peut demander la dissolution judiciaire de la société. Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux sociétés anonymes objet de règlement amiable ou judiciaire ».

Une assemblée générale extraordinaire a été tenue le 13 mars 2020 pour décider d'une augmentation de capital de 16.000.000 DT dont 6.000.000 DT de prime d'émission. Laquelle augmentation a été réalisée par libération de la totalité de la prime d'émission et le ¼ de la valeur nominale des actions souscrites, au mois de juin 2020.

Tunis, le 05 octobre 2020

Le commissaire aux comptes

Ammar AMRI

Objet :

*Rapport spécial du commissaire aux comptes relatif
aux états financiers de l'exercice clôturé le 31
décembre 2019*

Destinataires du rapport :

*Messieurs les Actionnaires de la Société de
Production Avicole de Teboulba, SOPAT*

*Société Anonyme Faisant Appel Public à l'Épargne,
au Capital de 27.861.250 DT.*

Messieurs les actionnaires,

1. En exécution de la mission de commissariat aux comptes de la *Société de Production Avicole de Teboulba, SOPAT-SA*, qui nous a été confiée par votre honorable assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif aux conventions visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, au titre de l'exercice 2019.
2. Les conventions signalées ci-dessous résultent des informations s'y rapportant reçues de l'organe de direction de la société ou des opérations liées dont nous avons pris connaissance dans le cadre de nos procédures habituelles d'audit. Notre mission ne comporte pas la réalisation de travaux spécifiques de recherche de l'existence des conventions.
3. Durant l'exercice 2019, les conventions suivantes, rentrant dans le cadre des dits articles, ont été passées ou ont continué à produire leurs effets :

3.1. La société a obtenu des crédits bancaires pour financer ses investissements. Au 31 décembre 2019, les encours des divers crédits présentent les soldes suivants :

Références crédits	Montant initial du crédit En DT	Reste à rembourser au 31 décembre 2019 En DT
Hannibal Lease -Leasing	1 190 289	341 735
BIAT3000mDT	3 000 000	1 234 024
ATB1500mDT	1 500 000	184 211
Amen Bank 3700mDT	3 700 000	3 334 321
Amen Bank 1300mDT	1 300 000	1 300 000
Amen Bank 1200mDT	1 200 000	1 160 631
Amen Bank 3600mDT	3 600 000	3 229 145
Amen Bank 3600mDT	3 600 000	2 939 837
Amen Bank 1000mDT	1 000 000	874 480
Total	20 090 289	14 598 384

L'encours des crédits obtenus pour le financement du cycle d'exploitation est de 5.012.308 DT à la date du 31 décembre 2019.

3.2. Les investissements réalisés par la société courant l'exercice 2019, achevés ou en cours, sont de l'ordre de 5.992 mDT et correspondent à des acquisitions de logiciel, de fonds de commerce, d'équipement d'abattage, de matériel de transport, d'aménagement de points de vente...

3.3. La SOPAT a signé en 2017 un accord avec des sociétés appartenant au groupe la ROSE Blanche « RBG » en vertu duquel, les dites sociétés prennent en charge des dettes au lieu et place de débiteurs liés aux cédant des actions Gallus ou des engagements futurs à la place de la SOPAT, en exécution des cautions qu'elle avait données.

La constatation des conséquences de cet accord a abouti à la prise en charge par les sociétés du groupe RBG d'une dette de 2.259 mDT, le remboursement du paiement d'une caution de 490 mDT fait par la SOPAT au profit d'AMEN BANK et un engagement de règlement des cautions données par la SOPAT au profit des sociétés GAT et SOFIGAT.

L'accord conclu fin 2018 entre la SOPAT et les sociétés ACN et MEDIGRAIN, faisant partie du RBG, ont abouti à l'engagement de régler à la SOPAT en 2019 et années ultérieures les sommes de 568 mDT par l'ACN et 1.690 mDT par MEDIGRAIN.

3.4. La SOPAT a procédé en 2017 au paiement à AMEN BANK d'un montant de 2.110 mDT en règlement de cautions précédemment données au profit de cette banque pour le compte de NUTRITOP et DINDY pour des montants respectifs de 1.110 mDT et 1.000 mDT. La somme payée pour le compte de NUTRITOP pour 1.110 mDT a été remboursée à la SOPAT par le groupe RBG en exécution des accords liés aux transactions sur les actions GALLUS. La somme de 1.000 mDT est en attente de recouvrement.

3.5. La société s'est approvisionnée en 2019 en divers produits auprès des sociétés apparentées appartenant au RBG.

Les mouvements et les soldes conséquents arrêtés au 31 décembre 2019 sont les suivants :

Sociétés	Total des achats nets en 2019 En DT	Solde créditeur au 31 décembre 2019 En DT
ACN	6.856.974	3.065.226
MCSR	46.836	3.563
SAVINORD	2.057.633	870.548
STPA	18.843.219	7.247.141

3.6. La SOPAT s'est approvisionnée au cours de l'exercice 2019 en poulet et dinde vifs auprès de la société mère GALLUS pour une valeur de 14.964.105 DT. Elle a également vendu à la société GALLUS au cours de l'exercice 2019 du poulet pour une valeur totale de 8.725 DT.

3.7. La société SOPAT avait avancé à la société CVR, faisant partie du RBG, une somme de 462.729 DT depuis 2012.

3.8. Des jetons de présence aux administrateurs sont positionnés dans les charges de l'exercice 2019 pour un montant total de 1.000 DT.

3.9. Les rémunérations des dirigeants constatées au titre de l'exercice 2019, se présentent ainsi :

Désignation des dirigeants	Fonction	Salaire brut annuel En DT	cotisations sociales et fiscales En DT	Bons d'essence En DT	Coût de l'amortissement de voiture de fonction En DT
Mr. Skander MAKNI	Directeur Général	137.160	27.528	10.200	16.136
Mr. Kamel BELKHIRIA	Président du conseil	0	0	0	0

Tunis, le 05 octobre 2020

Le commissaire aux comptes

Ammar AMRI